

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26037504***

neergelegd/ontvangen op

09 MAART 2026ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtbank Brussel
GrefteN° d'entreprise : **0446 334 711****Nom**(en entier) : **Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises**(en abrégé) : **EY Réviseurs d'Entreprises**Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Kouterveldstraat 7B B001, 1831 Diegem****Objet de l'acte : Démissions et nominations**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 mars 2026:

- 1.L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Maarten Buedts, en tant qu'administrateur de la Société et ce à dater du 1er janvier 2026.
- 2.L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Wouter Robyns, en tant qu'administrateur de la Société et ce à dater du 1er janvier 2026.
- 3.L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Thomas Lambert, en tant qu'administrateur de la Société et ce à dater du 1er janvier 2026.
- 4.L'Assemblée Générale nomme M. Buedts SRL, représentée par Monsieur Maarten Buedts, en tant qu'administrateur de la Société et ce à dater du 1er janvier 2026 pour une durée indéterminée.
- 5.L'Assemblée Générale nomme W. Robyns SRL, représentée par Monsieur Wouter Robyns, en tant qu'administrateur de la Société et ce à dater du 1er janvier 2026 pour une durée indéterminée.
- 6.L'Assemblée Générale nomme T. Lambert Bedrijfsrevisor SRL, représentée par Monsieur Thomas Lambert, en tant qu'administrateur de la Société et ce à dater du 1er janvier 2026 pour une durée indéterminée.

Le Conseil d'Administration du 24 février 2026 décide d'accorder un mandat spécial à Ad-Ministerie SRL, avec comme représentant Monsieur Adriaan de Leeuw, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires et de la signature des documents de publication au nom et pour le compte de la Société.

Ad-Ministerie SRL
Représentée par
Adriaan de Leeuw

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).